

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 12 juin 2020 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale
en date du vendredi 5 juin 2020 en session ordinaire.*

*Toutes les mesures de sécurité sanitaires sont prises : salle appropriée non ouverte au public, distance 1
mètre entre chaque conseiller, lavabo, gel avant et après le conseil, documents et stylos personnels,
dépouillement des bulletins de votes par une seule personne,
port du masque (recommandé) ...*

14 Présents : Yves MAURICE, Catherine DUC, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Julian BRELOT, Maké LEGAIN, Laétitia LEPAN, Cyril MARQUISET, Eric MOREL, Florian POTHIAI, Stéphane RAMELET, Max WETSTEIN.

Absente excusée avec procuration : Myriam FUMEY-BOUGAUD donne procuration à Michel LANQUETIN

Absent non excusé : 0

15 votants

Secrétaire de séance : Cyril Marquiset

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 26 mai 2020, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

① Délibérations :

Monsieur le Maire remercie les principaux acteurs à l'élaboration du budget 2020 dans un contexte et une période sanitaire particulièrement difficile...

● Approbation du budget communal 2020 :

Après une présentation complète et un débat avec l'ensemble des conseillers municipaux présents, vote du budget communal 2020 par Catherine DUC, 1^{ère} adjointe, visé et jugé sincère par Madame la perceptrice de St Vit pour 2020.

Budget communal 2020 - fonctionnement					
Dépenses		Recettes			
011	Charges à caractère général (entretien de la commune)	101 789,00 €	002	Excédent antérieur reporté	10 051,83 €
012	Charges de personnel	116 565,00 €	70	Produits des services (affouage, concessions...)	61 199,00 €
65	Autres charges gestion (indemnités élus, SIVOS...)	147 516,80 €	73	Impôts et taxes	333 478,16 €
66	intérêts emprunts	8 837,23 €	74	Dotations et participations (DGF, dotation solidarité rurale...)	80 397,00 €
042	amortissement	38 498,81 €	042	neutralisation amortissement	38 498,81 €
023	Virement à la sect° d'investis.	143 134,96 €			
	autres dépenses	59 707,08 €		autres recettes	92 424,08 €
	616 048,88 €			616 048,88 €	

Budget communal 2020 - investissement					
Dépenses		Recettes			
16	Remboursement capital emprunts	38 599,91 €	021	Virt de section fonctionnement	143 134,96 €
20	Immobilisations incorporelles	416,00 €	10	dotations fonds divers réserves	175 538,74 €
21	Immobilisations corporelles	29 125,17 €	13	subvention d'investissement	20 865,37 €
23	Immobilisations en cours	79 702,91 €			
001	déficit 2019	151 338,74 €			
040	neutralisation amortissement	38 498,81 €	040	amortissement	38 498,81 €
	autres dépenses	44 146,34 €		autres recettes	3 790,00 €
	381 827,88 €			381 827,88 €	

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● Neutralisation de l'attribution de compensation (AC) :

Le conseil se prononce en faveur de la neutralisation :

- de l'amortissement de l'attribution de compensation en investissement,
- des amortissements de subvention d'équipement.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● Vote des taxes directes locales 2020 :

Les taux d'imposition (%) des impôts locaux votés pour la commune pour 2020 (comparatif avec 2019) sont très en dessous des taux au niveau national et aussi très en dessous au niveau des bases en € par habitant au niveau Départemental, Région et National.

	Pouilly - Français 2019	Pouilly - Français 2020
Taxe Foncière s/bâti	15,98%	17,00 %
Taxe Foncière s/non bâti	18,87%	20,00 %

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Demande de subventions pour l'église (DETR, RBFC, Département, Grand Besançon Métropole) :**

La rénovation de l'église passe par différentes demandes de subventions, des délibérations pour chaque organisme (cité en haut) doivent être prises. Le montant des travaux est chiffré à ce jour à 451 851 € HT.

FINANCEMENT	SOLLICITE		ACQUIS		
	Montant (2) HT ou TTC	%	Montant	%	
Subventions (1) :					
- DETR	124 755	27,62€	
- DEPARTEMENT	58 000	12,80€	
- GRAND BESANCON METROPOLE	20 792	4,60€	
- Région BFC patrimoine religieux non protégé	15 000	3,33€	
Emprunts (1) :					
-€€	
-€€	
Certificats d'économies d'énergie (3)€€	
Autres ressources :	(à préciser) :				
(ex. taxes	Financement privé	15 000€	3,33€
d'urbanisme,	Fondation du patrimoine€€€
indemnité					
d'assurance)					
Autofinancement :	218 304	48,32€	
TOTAL :	451 851	100€	100	

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour et établir les 4 délibérations correspondantes.

● **Demande de renouvellement de la convention avec l'association BPS Paintball situé sur le stade :**

L'association Besançon paintball sport a été créée en 2001 afin de promouvoir le paintball sportif à Besançon et en franche comté. Nous sommes affiliés à la Fédération française de paintball. Nous avons formé une quinzaine de joueurs qui ont évolué au niveau européen. Depuis 2018 l'association a pu s'installer à Pouilley-Français avec l'accord de la municipalité et nous vous en remercions. Cela nous permet de continuer et d'amplifier notre travail de formation et découverte du paintball sportif. **Le site de Pouilley-Français devenant ainsi le plus gros site de paintball sportif de la région Bourgogne Franche comté.**

Nous avons plusieurs axes de travail concernant le paintball sportif :

1) Affiliation et collaboration avec la Fédération française de paintball

Le site de Pouilley-Français est partenaire et affilié à la fédération française. Le terrain répond à un cahier des charges strictes mis en place par la FFP et validé par le ministère des sports.

2) Organisation des manches de ligue de paintball sportif.

Toujours en collaboration avec la FFP, nous organisons toutes les étapes de ligue régionale de paintball sportif, dans tous les formats. Les meilleurs de chaque format ont le privilège de participer à un championnat national de paintball qui a lieu 1 fois par an (les vainqueurs de chaque catégorie sont champion de France).

3) BPS est un pôle de formation de paintball reconnu dans l'Est de la France

Certains Adhérents ont un diplôme fédéral de paintball sportif (Moniteur fédéral) et la plupart ont un palmarès national et européen. (Champions de France, d'Europe et plus de 20 ans d'expérience pour les plus anciens)

Nous avons mis en place des plannings annuels pour permettre aux joueurs de tout niveau de progresser.

- Entraînements réguliers pour les équipes régionales adultes de Franche-Comté (et parfois quelques équipes d'autres régions viennent aussi s'entraîner à Pouilley Français).

- Formation de jeunes joueurs novices en catégorie enfant (U16 et U18)

- Journées découvertes pour le village et l'entretien du site, du terrain et des vestiaires est réalisé par l'association.

Le conseil municipal se prononce par 15 voix pour et autorise M. le Maire à signer la convention et définir les modalités de location.

● **Demande de Samuel Grillot pour l'utilisation du terrain de BMX sur le terrain situé vers l'ancienne déchetterie :**

Le BMX Besançon, club labellisé « École de cyclisme » par la Fédération Française de Cyclisme, souhaite réaménager le site de l'Ortie Trail et ainsi créer une nouvelle dynamique pour cette discipline en Franche-Comté.

Comptant plus de 200 licenciés, c'est le troisième club de Bourgogne Franche-Comté au nombre de licenciés, 1er club du Doubs et un des 20 meilleurs clubs formateurs de France.

Le club compte dans ses effectifs 2 entraîneurs diplômé d'État et 5 autres entraîneurs avec diplômes fédéraux.

C'est aussi le 1er club organisateur d'évènements « outdoor » de la Fédération Française de Cyclisme depuis 10 ans. (5 Coupes de France, 2 Coupes d'Europe, l'annual Open Night international depuis plus de 12 ans, ...)

De plus, le club se structure autour d'une équipe de Division Nationale 2 vice-championne de France en 2016 et 2018 et d'une section sportive lycéenne labellisée « parcours d'excellence sportive », une dizaine de groupes d'entraînements. Ce projet très complémentaire du bmx race serait un réel avantage pour tous nos licenciés et pourra nous apporter de nouveaux membres. La sécurité sur le site reste notre priorité sachant que chaque membre du club ou qui utiliseraient le site seront assurés par leur licence.

Tout l'entretien du site et la signalétique serait réalisée par nos soins.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour et autorise M. le Maire à signer la convention et définir les modalités de location.

● **Demande de Martine Gibert pour utiliser la Maison pour tous pour des séances Taïchi Qi Gong :**

Ayant organisé 2 séances découvertes Tai Chi et Qi Gong en Janvier et en Février qui ont rencontré un certain engouement de la part des habitants de Pouilley Français, je souhaiterais pérenniser ce cours du jeudi de 18h à 19h à partir de Septembre à la maison pour tous si les conditions le permettent.

Le Tai-chi : c'est un art martial se composant d'un ensemble de mouvements continus et circulaires exécutés avec lenteur ; ceci ayant un effet bénéfique sur la santé.

Le Qi Gong (prononcer Tchi Kong) ce sont des mouvements pratiqués par les Chinois pour prendre conscience de son corps et développer énergie, souplesse, équilibre, bien-être.

Je suis titulaire d'un Certificat de Qualification Professionnelle d'animateur de loisirs sportifs depuis 2015 et j'exerce au sein de l'association YIN YANG, fondée en 2008 par Christian Renard, président actuel, et dont le siège social est situé 22A Rue de la Rotonde à Besançon.

Pour nos 200 adhérents, nous proposons 14 cours hebdomadaires dispensés dans 10 salles des différents quartiers de Besançon dont Saint Ferjeux où j'anime bénévolement 2 cours par semaine. En ce qui concerne les assurances, les pratiquants sont couverts par leur licence à la Fédération Sport Pour Tous à laquelle est affiliée l'association.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour et autorise M. le Maire à signer la convention et définir les modalités de location.

● **Ouverture de postes pour 2 agents communaux :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent :

-3 recrutements :

-un poste pour un mi-temps pour un agent administratif,

-2 postes pour un temps plein et un mi-temps pour un agent technique.

Une fois les besoins définis, l'assemblée délibérante doit délibérer pour créer ou transformer le poste.

La délibération doit préciser (article 34 de la loi du 26.01.1984) :

- le(s) grade(s) correspondant à l'emploi créé, la date de création de l'emploi,

- la durée du temps de travail

- et le motif du recrutement.

Si l'emploi est ouvert aux contractuels, vous devez aussi préciser la nature des fonctions du recruté et le niveau de recrutement et de rémunération.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour

● Désignation des membres de la CCID 2020/2026 :

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres : le maire, président, et six commissaires, désignés par le directeur départemental ou régional des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal.

Cette commission se réunit à la demande du directeur départemental ou régional des finances publiques ou de son délégué, et sur convocation du maire au moins cinq jours à l'avance.

Pour que la délibération soit valable, la présence de cinq commissaires au moins est requise.

La réunion de la commission doit donner lieu à la rédaction d'un procès-verbal annoté éventuellement des observations formulées au cours de la réunion par les membres de la commission.

La commission est compétente pour l'information suivante :

-La CCID doit prendre l'initiative d'informer l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance et qui sont susceptible d'entraîner une variation de la valeur locative : constructions sauvages (non déclarées) constructions neuves, changements de consistance (qui modifient la surface du local, ex : démolition, addition de construction), changements d'affectation (le passage d'un groupe de locaux à un, autre, ex : une grange devient une habitation), changements de caractéristiques physiques (travaux sans incidence sur la superficie ex : combles en pièces habitables, travaux de remise en état), changements d'environnement,, (phénomènes extérieurs qui, génèrent des avantages ou des inconvénients ex implantation, d'équipement collectif) ;

Liste des 12 titulaires et 12 suppléants :

Le maire : **Yves MAURICE**, président,

12 Titulaires :

Chantal JEANVOINE, Claude DANLOUE, Julian BRELOT, Eric MOREL, Maké LEGAIN, Alexandre SUGNY (propriétaire hors commune), Gérard GRILLOT, Laurent DUC, Max WETSTEIN, Bernard BRUCHON, Josette NICOLIN, Martine BAUD.

12 Suppléants :

Michel LANQUETIN, Cyril MARQUISET, Laëtitia LEPAN, Florian POTHAT, Catherine DUC, Damien MOREL (propriétaire hors commune), Denis JEANVOINE, Christian BAUD, Geneviève MAURICE, Annie DANLOUE, Myriam FUMEY-BOUGAUD, Stéphane RAMELET.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● Délibération rajoutée par rapport à l'ordre du jour :

Indemnités du maire et des adjoints :

Annule et remplace la délibération N°859-2020, les nouveaux taux de 2020 seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2020 au taux maximum pour le maire et les adjoints.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

② Tour de table et divers :

-Planning vacances,

-Lettre N°8 + budget 2020 à distribuer ce Week end,

-Point employés communaux,

-Prochaine réunion de Conseil municipal fin août (à définir),

-Réunions de commissions bâtiment, Conseil communal de jeunes (CCJ), bois, communication, fleurissement, bibliothèque... sont à prévoir rapidement,

-Réunion d'adjoints le mardi 23 juin à 18 heures en mairie.

-Bonnes vacances à toutes et à tous.

Fin de séance : 22h30

3 Feuille de présence :

Commune de **POUILLEY-FRANÇAIS**

Registre des délibérations – séance du vendredi 12 juin mai 2020

Noms	Signatures des présents	Noms	Signatures des présents
Yves MAURICE		Myriam FUMEY-BOUGAUD <i>docteur procureur à Michel Lanquetin</i>	
Catherine DUC		Maké LEGAIN	
Michel LANQUETIN		Laétitia LEPAN	
Chantal JEANVOINE		Cyril MARQUISET	
Claude DANLOUE		Florian POTHIAI	
Eric MOREL		Stéphane RAMELET	
Christian BAUD		Max WETSTEIN	
Julian BRELOT			

